

# Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Date du scrutin 2022-01-16

Par cet avis public, **Me Katherine Beaudoin**, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le poste suivant est ouvert aux candidatures :  
Poste de conseillère ou conseiller 4
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 26 novembre au 17 décembre 2021

## Horaire

LUNDI	De 9 h à midi	De 13 h à 16 h
MARDI	De 9 h à midi	De 13 h à 16 h
MERCREDI	De 9 h à midi	De 13 h à 16 h
JEUDI	De 9 h à midi	De 13 h à 16 h
VENDREDI	De 9 h à midi	

**Attention : le vendredi 17 décembre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 16 janvier 2022**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 9 janvier 2022**

## Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance - COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
  - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
  - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
  - Entre le 26 décembre 2021 et le 6 janvier 2022, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
    - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
    - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-euse) de la maladie;
    - présentez des symptômes de COVID-19;
    - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
    - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

SM-1 (21-04)

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, art. 99

*Règlement sur le vote par correspondance*, art. 5

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le 5 janvier 2022.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 17 décembre 2022.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 14 janvier 2022 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection et est désignée pour recevoir des déclarations de candidature: Mme Francine Moreau
6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

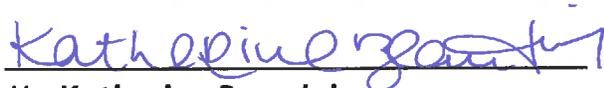
**Présidente d'élection**

Adresse : 418, Avenue Pie-X à Saint-Christophe d'Arthabaska

Téléphone : 819.357.9031

**Signature**

Donné à Saint-Christophe d'Arthabaska le 26 novembre 2021



**Me Katherine Beaudoin,  
Présidente d'élection**